

LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC ET LES DÉFICIENTS AUDITIFS

L'accessibilité concerne aussi... les oreilles

► Bernard KRIEGER

À Valenciennes, Sigrid Cathelain a créé Axe audio pour venir en aide aux personnes souffrant d'une déficience auditive... Afin qu'elles puissent, par exemple, assister à une conférence ou à un concert. Une de ses cibles : les collectivités.

Sigrid Cathelain insiste sur la nature de son activité : "Attention, je ne suis pas audio-prothésiste. La vocation d'Axe audio n'est pas d'équiper les personnes mais les lieux, en proposant des solutions techniques comme, par exemple, des boucles d'induction magnétique, qui permettent à des personnes appareillées d'entendre comme les autres, où qu'elles

soient dans une salle." Elle précise, au passage, que la langue des signes, "longue à apprendre", ne concerne "qu'1% des déficients auditifs" et qu'elle ne répond pas à toutes les situations.

Mal invisible. La Valenciennoise rappelle cette loi de 2005 sur l'accessibilité des ERP (Etablissements recevant du public) édictée en faveur des personnes souffrant d'un handicap.



Sigrid Cathelain a créé Axe audio pour être utile aux déficients auditifs et convaincre les Etablissements recevant du public de les aider à surmonter un handicap invisible.

Son bilan reste à faire et son application, a priori contraignante, n'a pas eu tous les effets escomptés. "À propos des ERP, on a beaucoup parlé des personnes à mobilité réduite,

des malvoyants aussi. Le problème, c'est que la surdité ou les déficiences auditives ne se voient pas. Les personnes qui en souffrent ont parfois même tendance à cacher ce mal, à ►►

Après un séjour aux Pays-Bas

Pourquoi ce projet ? Sigrid Cathelain, 54 ans, explique qu'il est né en 2011. "Avec une proche souffrant de surdité, je suis allée aux Pays-Bas et c'est là que j'ai découvert cet aspect particulier de l'accessibilité des lieux publics pour les malentendants. Un aspect peu abordé. Alors, pourquoi ne pas lancer quelque chose en France... Encore aujourd'hui, il n'y a pas plus de six à sept entreprises spécialisées, chez nous, dans ce domaine." Elle pense être la seule du genre au nord de Paris, en ajoutant qu'elle travaille à l'échelle nationale et qu'il y a de la concurrence !

En avril 2013, elle a lancé la SAS Axe audio. Elle en est la présidente et Marie-Dominique Polle, la directrice générale. "On s'était rencontrées lors de nos études à l'École supérieure de commerce de Lille."

La vie professionnelle de Mme Cathelain s'est déroulée à Valenciennes. "Pendant 22 ans, j'ai été gestionnaire d'un cabinet médical en tant qu'épouse d'un généraliste. Puis, durant quatre ans, j'ai travaillé dans le service export d'une entreprise du Hainaut-Cambrésis. Enfin, j'en ai eu assez d'être salariée, surtout dans une grosse entreprise. Je cherchais à m'orienter vers une activité solidaire, utile, quelque chose de plus humain. C'est comme cela qu'est née Axe audio."

Elle précise qu'elle a d'abord préparé son projet à la faveur d'un temps partiel (une journée par semaine). Une fois son emploi quitté, elle a continué seule, en se faisant aider par l'association À petits pas (rencontrée lors d'un salon) et la CCI. "Pour moi, même si on a des connaissances et que l'on sort d'une école de commerce, il faut se faire accompagner et remettre à jour ses connaissances."

►►► fuir les situations qui pourraient être inconfortables, à renoncer à assister à des conférences ou à des concerts... Beaucoup ressentent, du coup, d'une réelle détresse psychologique. Y compris des jeunes."

Le problème, précise-t-elle, concerne à la fois les personnes équipées d'un appareil et, a fortiori, celles qui n'en ont pas. Elle estime entre 7 et 10% la part de la population souffrant de déficience auditive. Elle ajoute que c'est une population qui "ne réclame pas", même s'il existe des associations comme l'Association des Devenus Sourds et Malentendants du Nord.

Solutions techniques. Sigrid Cathelain explique qu'elle travaille avec des fabricants anglais et alle-

mands via un partenaire installateur. "Sonoriser n'est pas un problème électrique, cela demande une compétence particulière. Personnellement, je me suis formée pour repérer les défauts éventuels dans la conception et la mise en place d'une sonorisation adaptée", insiste-t-elle.

Elle énumère les solutions possibles pour les malentendants : boucle d'induction magnétique (avec un amplificateur spécifique destiné à des personnes appareillées ou dotées d'un casque), transmission du son par ondes radio demandant aux utilisateurs d'avoir un récepteur sur eux (ce système est utilisé pour les visites guidées ou l'audiodescription), transmission du son par infrarouge (comme pour la traduction simultanée).

Et il y en a d'autres : sous-titrages, langue des signes (en cas de visioconférence), etc. "Pour moi, ce sont les salles de conférences qui, aujourd'hui, ont le plus besoin de cette prestation."

Quels lieux ? À écouter cette chef d'entreprise, la réglementation est loin d'être appliquée, voire tout simplement connue. "J'ai rencontré des bureaux d'études et des architectes qui n'étaient pas au courant. C'est dire !" Pour faire connaître le problème, la loi et ses solutions, elle utilise son site internet, la prospection, en particulier auprès des communes, et essaye de se glisser dans les appels d'offres et les chantiers. Elle a déjà travaillé avec des villes comme Dunkerque (la Ville et l'Intercommunalité), Croix, des organismes

de formation, la CCI et une paroisse de Valenciennes, l'université de Reims...

Les équipements publics susceptibles d'être concernés sont nombreux : salles de spectacle, salles des fêtes, amphis, cinémas, lieux de culte, d'enseignement, de justice, de soins, de formalités administratives, de service public, de sports... La technique peut aussi intervenir dès le guichet d'accueil.

Projets. Dans son intitulé, Axe audio indique s'occuper aussi des malvoyants, faire de la formation, et ce, en plus de ses activités de vente, d'installation, de conseil. L'activité de l'entreprise est tournée vers les collectivités publiques, mais aussi vers les privés faisant du commerce, du tourisme, une activité libérale... ■

► La 3W Academy s'installe à la Plaine Images pour former des développeurs web

EN BREF

"10% de théorie, 90% de pratique"... En créant la 3W Academy, Djamchid Dalili (en rose et blanc sur notre photo) a voulu inscrire ses étudiants dans un apprentissage pratico-pratique et donc les rendre rapidement employables : "J'ai créé la 3W Academy en 2012 face à un constat : on manque de développeurs web alors qu'on a des cerveaux ! Notre but ? Former des personnes employables le plus rapidement possible. Pour être technicien du web, il ne faut pas avoir fait cinq ans d'étude." La 3W Academy propose donc 400 heures de cours condensées en trois mois, à raison de quatre sessions par an, et couvre les cinq technologies les plus utilisées et les plus demandées par les recruteurs (HTML5, CSS, JavaScript, PHP, SQL). La formation conduit à un diplôme de niveau 3 inscrit au RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles). Après Paris, Marseille, Strasbourg, Grenoble, Nantes, c'est à la Plaine Images que Djamchid Dalili a choisi d'implanter son antenne régionale. Depuis sa création, l'école a formé plus de 2 000 étudiants aux profils variés, qu'ils soient jeunes ou en reconversion professionnelle comme en témoigne Nicolas, 36 ans, qui a travaillé dans la comptabilité pendant 15 ans : "Depuis le départ je souhaitais faire des études d'informatique, mais il n'y avait pas de place. J'ai eu envie d'y revenir, mais avec une formation courte et professionnelle." Ou encore Yang, 38 ans, une ex-acheteuse qui veut "faire un métier plus technique". Sur les 2 000 étudiants formés par la 3W Academy, un tiers a créé son entreprise. La prochaine session tourquennoise aura lieu le 2 novembre prochain et il reste encore des places pour s'inscrire.



La première promo a commencé le 17 juillet dernier.

Amandine PINOT